

Congés en retour de maladie

Par Milox, le 13/08/2009 à 17:18

Bonjour,

Je suis revenu le mercredi 12 août d'un arrêt maladie de 10 semaines, et j'ai tout de suite déposé une demande de congés de 3 semaines à partir du lundi 17 août.

Mon employeur refuse mes congés parce qu'il y'a du travail à cette période, en a t'il le droit sachant que je n'ai pas pu prévenir à l'avance et que j'ai des enfants scolarisés?

Merci d'avance.

Par Visiteur, le 13/08/2009 à 18:31

bonsoir,

et oui il a le droit...

c'est l'employeur seul qui décide des dates de congés... l'employé propose.. mais !!!

extrait de : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conges-payes.html

[citation]En l'absence de dispositions conventionnelles ou d'usage, l'ordre des départs en congé est fixé par l'employeur [/citation]

Par Milox, le 14/08/2009 à 08:50

OK, merci pour cette réponse.

Bonne journée.

Par Visiteur, le 14/08/2009 à 14:57

de rien... bon week end quand même !!!!!!!!